

Poli sud sainte baume 2026

12 AVRIL 2026 – LA CADIERE D'AZUR 83740

REGLEMENT GENERAL

(Préambule)

. Pour 2026 nous allons renouveler l'édition inédite de 2025 grâce à la municipalité de la CADIERE d' azur et la communauté d'agglomération de SUD Sainte BAUME, le nouveau parcours sera légèrement revisité, celui-ci inclura à nouveau un passage dans le territoire de sud sainte Baume dans sa partie finale et sera décliné en 2 distances : 90 et 130 km comme l'an passé avec en plus une formule randonnée libre non chronométrée d'environ 60 km ouvert à tous les types de vélos qui reprendra le début et la fin du circuit soit environ 60 km !, les ravitaillements, la collation d'arrivée et la sécurité habituelle seront assurés par nos soins et l'aide de nos fidèles intervenants, Nous souhaitons donc vous voir nombreux au départ et vous retrouver souriants à l'arrivée, satisfaits de votre prestation.

1) DEFINITION

La Poli Sainte Baume est une épreuve Cyclosportive du calendrier national FFC, organisée le dimanche 12 avril 2026 à la CADIERE 83740 par le COV sur 2 distances de 130 km et 90 km + une randonnée de 60 km non chronométrée.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés et non licenciés (avec certificat médical de moins d'un an) à partir de 17 ans (juniors) femmes et hommes.Pas de licence exigée pour la randonnée.

Les participants de la POLI Sainte BAUME sont tenus de prendre connaissance du règlement général de l'épreuve et de s'y conformer en toute circonstance, l'ignorance des règles citées sur ce règlement ne saurait en aucun cas servir d'excuse en cas de litige.

2) REGLEMENTATIONS

L'organisation se déroulera selon le règlement général de la Fédération Française de Cyclisme, et de l'UCI, l'épreuve étant inscrite au calendrier national des cyclo-sportives.2026.

L'épreuve se conformera aux règles préfectorales actuellement en vigueur en application des nouvelles directives promulguées le 9 janvier 2018 par le code du sport : déclaration R331-6 et R331-7(CERFA. 15827.01) et le dossier technique RTS joint.

3) DIRECTION de COURSE

L'épreuve sera coordonnée par un directeur de course assisté de plusieurs commissaires accrédités qui assureront la régularité sportive de l'épreuve, toute réclamation devra être déposée auprès du jury des commissaires au plus tard une demie heure après l'arrivée du concurrent, en cas de litige, le règlement général de la FFC (consultable sur son site web) sera appliqué.

Aucun véhicule non officiel de l'organisation ne sera toléré à l'échelon course, en conséquence tout concurrent suivi ou précédé par un véhicule accompagnant sera mis hors course sur le champ.

4) SECURITE

L'épreuve bénéficiera de la protection de voitures ouvreuses, de motards et de signaleurs aux carrefours, le parcours sera entièrement fléché avec panneaux signalétiques de couleur rouge sigles « POLI » aux carrefours, les concurrents devront se conformer strictement au CODE de la ROUTE en vigueur, et obéir aux éventuels commandements des forces de l'ordre, des commissaires de course et des signaleurs ! sous peine d'être mis immédiatement hors course ! ce dernier cas pourra également être appliqué si un participant est surpris à jeter divers objets sur la voie publique ou ne pas suivre le parcours publié sur le site officiel de l'épreuve.

Deux ambulances avec secouristes, ainsi qu'un médecin sont prévus pour assurer l'assistance médicale de l'épreuve.

Au moins deux véhicules « BALAI » fermeront le parcours et la sécurité ne sera plus assurée après leur passage ! Un contrôle horaire pourra être mis en place sur certains points du circuit afin de libérer la voie publique aux usagers. Ces contrôles horaires seront affichés à la permanence de remise des plaques.

Un numéro d'appel d'urgence figurera sur toutes les plaques des concurrents.

5) CONTROLE MEDICAL

Selon la loi française en vigueur, ainsi que les règlements sportifs nationaux et internationaux, les participants pourront faire l'objet d'un contrôle médical à l'arrivée, avec les conséquences légales prévues par la loi, ils devront obligatoirement s'y soumettre, faute de quoi, l'infraction sera constatée par le médecin délégué par l'état ou la fédération.

6) DROITS

L'organisation se réserve un droit d'images exclusif durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Les médias désirant suivre l'épreuve ou relater celle-ci, aussi bien de façon écrite, parlée ou filmée et quel que soit leur support, devront en informer l'organisateur, celui-ci pouvant selon des cas précis refuser l'accréditation demandée.

7) INSCRIPTIONS :

La prise en compte de l'inscription est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année 2026 (FFC-FF TRI-UFOLEP-FSGT) portant attestation de la délivrance d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme de compétition,

Les non licenciés devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an à la date du 6 avril 2025.

Les mineurs (17 ans juniors) devront fournir une autorisation parentale.

LA PARTICIPATION à la RANDONNEE ne nécessite pas de certificat MEDICAL

L'inscription à la POLI Sainte BAUME doit se faire sur le site internet suivant :

[WWW. sport n'connect](http://WWW.sport n'connect)

TARIFS : 45 euros tous frais compris jusqu'au 4 Avril 2026 minuit, donnant droit au cadeau POLI, à la plaque personnalisée, au repas d'arrivée, au diplôme personnel et à l'accès aux dossards prioritaires si éligibles, puis inscription possible jusqu'au jeudi 9 avril minuit sans garantie des avantages décrits ci-dessus, clôture irrévocable des engagements le jeudi 9 avril à MINUIT.

27 euros pour la randonnée non chronométrée

Si le quota des inscriptions n'est pas atteint à la clôture, des engagements sur place pourront se faire uniquement le samedi 11 avril à la permanence entre 14 h et 18 h au prix de 50 euros.

CLUBS-TEAMS et ENTREPRISES : pour un engagement groupé à partir de 10 engagés, le prix est ramené à 40e par personne.

Pas d'inscription sur place le DIMANCHE MATIN.

REPAS : possibilité de déjeuner sur place pour les accompagnants au prix de 12e.

PRESTATIONS Annexes :

– véhicules de dépannage neutres - accès au classement et à l'impression du diplôme sur internet
Récompenses à tous les podiums de catégories femmes et hommes - PODIUM par équipes (clubs-teams-entreprises) sur 5 coureurs et au premier club en nombre de participants.

Demande de DOSSARDS PRIORITAIRES : fournir un justificatif d'un résultat dans les 50 premiers au classement scratch sur une cyclosportive d'au moins 100 km ces derniers 12 mois avec votre engagement.

8) CATEGORIES : DAMES : W1	de 17 à 29 ans
W 2	de 30 à 39 ans
W 3	de 40 à 49 ans
W 4	50 ans et +

CATEGORIES HOMMES	M 1	de 17 à 34 ans
	M 2	de 35 à 39 ans
	M 3	de 40 à 44 ans
	M4	de 45 à 49 ans
	M 5	de 50 à 54 ans
	M 6	de 55 à 59 ans
	M 7	de 60 à 64 ans
	M 8	de 65 ans à 70 ans
	M 9	+ de 70 ans
	H	handisport

9) PODIUMS : sur le site d'arrivée à partir de 13 heures (les 3 premiers de chaque catégorie sont priés de se présenter à la cérémonie ainsi que les lauréats des classements annexes)

10) DEPARTS : Mise en grille à 8 h 15 devant la CASSB avenue JANSOULIN à la CADIERE d'Azur

Départ 130 km 8 h 30

Départ 90km 8 h 45 Départ libre de la randonnée après le 90km vers 9h

Départ officiel ARRETE chemin des LUQUETTES à hauteur de ROCHEBELLE (KM 0)

(Possibilité d'un départ décalé pour les féminines à déterminer)

11) PERMANENCE-DOSSARDS :

Le samedi 11 Avril de 14 h à 19 h : Maison du Terroir Av JANSOULIN 83740 LA CADIERE D'AZUR

Le dimanche 12 Avril de 7 h à 8 h : même lieu

12) ASSURANCES : la police d 'assurance RESPONSABILITÉ CIVILE est souscrite par l'organisateur qui assure l'ensemble de la manifestation.

L'assurance Individuelle accident est facultative, pour tous les licenciés FFC, c'est leur licence qui s'active en cas de besoin.

Les licenciés des autres fédérations et non licenciés ne sont absolument pas assurés en individuelle accident par l'organisation, ils peuvent souscrire une garantie auprès d'un assureur de leur choix ou souscrire soit un pass découverte (30 euros) auprès de la FFC, soit une licence épreuve de masse (67 euros pour l'année) proposées par la FFC sur leur site.

ATTENTION : Les assurances personnelles (famille ou habitation) n'ont aucune valeur sur les cyclosportives. Concernant le matériel cycliste quel qu'il soit, vols ou dommages ne sont en aucun cas couverts par l'assurance de l'organisation ni par le comité d'organisation. !

13) CONCLUSIONS :

Ces règles générales pourront évoluer si nécessaire ! L'organisateur se réservant le droit à modification en fonction des circonstances et d'obligations imposées par les pouvoirs publics ou des conditions météorologiques défavorables.

Ce règlement est disponible sur les sites web de l'organisation et celui des inscriptions en ligne.

Tous les participants qui souhaitent s'engager, déclarent en avoir pris connaissance et se soumettre audit règlement, ainsi qu'à la législation Française et au code sportif édicté par la FFC.

Tout engagement complet, réglé et accepté, sera considéré comme définitif et non remboursable.

14) ADDITIF : Les organisateurs appliqueront les dispositions sanitaires en vigueur dictées par l'état au moment de la compétition.